

Site Natura 2000 FR7200673

"Vallon de la Sandonie"

Bilan d'animation 2015/2017



Bilan d'animation



UNION EUROPEENNE
Ce projet est co-financé
par l'Union Européenne



Préfet de
la Dordogne



Conservatoire
d'espaces naturels
Aquitaine



Site Natura 2000 FR7200673

"Vallon de la Sandonie"

Bilan d'animation
2015/2017



UNION EUROPEENNE
Ce projet est co-financé
par l'Union Européenne



Table des matières

PREAMBULE	3
A. RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB	4
B. PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB.....	6
B.1 APPROPRIATION DU DOCOB.....	6
B.2 INFORMATION ET COMMUNICATION SUR LES MESURES DE GESTION	6
B.3 SITE INTERNET.....	7
B.4 IDENTIFICATION DES MOYENS FINANCIERS.....	7
B.5 MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS NI AGRICOLES NI FORESTIERS	7
B.6 MISE EN ŒUVRE DES MAEC.....	8
B.6.1 <i>Présentation du projet agro-environnemental</i>	8
B.6.2 <i>Synthèse sur la signature des MAEc</i>	10
C. MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION	13
C.1 MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS CONTRACTUELLES.....	13
C.1.1 <i>Identification des propriétaires, exploitants et ayant droit</i>	13
C.1.2 <i>Rencontre avec les contractants potentiels</i>	13
C.1.3 <i>Aide à la mise en œuvre technique des mesures</i>	13
C.2 SUIVI DES POPULATIONS DE CHIROPTERES	13
C.2.1 <i>Suivi des populations du Gouffre</i>	13
C.3 ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION D'INCIDENCE.....	15
C.4 MISE A JOUR DU DOCOB	15
C.5 SOUTIEN A DES PROGRAMMES D' ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET APPUI TERRITORIAL.....	16
D. PERSPECTIVES DE POURSUITE DE L'ANIMATION	16
E. ANNEXE	17
ANNEXE 1 : COURRIER D'INVITATION REUNION D'INFORMATION 23 SEPTEMBRE 2016.....	17
ANNEXE 2 : AFFICHE ANIMATION DU 4 NOVEMBRE 2016	18

Table des figures

FIGURE 1 : PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 "VALLON DE LA SANDONIE »	3
FIGURE 2 : SORTIE ANIMEE SUR LE THEME DU PATURAGE SUR PELOUSES SECHES (PLAINES DE SAINT-JUST)	7
FIGURE 3 : TERRITOIRE DU PAEC 2016	8
FIGURE 4 : EFFECTIFS DE PETIT/GRAND MURINS, MINIOPTERES DE SCHREIBERS, MURINS A OREILLES ECHANCREES, PETITS ET GRANDS RHINOLOPHES RECENSES EN HIBERNATION ENTRE 2001 ET 2016 DANS LA CARRIERE DE PECH DE TREIL	14
. ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	

Table des tableaux

TABLEAU 1 : LISTE DES MAEC PROPOSEES, ENJEUX ET ENGAGEMENTS UNITAIRES ASSOCIES	9
TABLEAU 2 : SYNTHESE DES MAEC ENGAGEES EN 2015-2017	11

PREAMBULE

Le site Natura 2000 « Vallon de la Sandonie » (FR 72007669) s'étend sur une superficie de 668 hectares sur les communes de Paussac, Saint-Vivien et Saint-Just dans le département de Dordogne. Le Document d'Objectifs élaboré par le Cen Aquitaine a été validé le par le Comité de pilotage (COFIL) en 2004. Le site a été proposé au titre de Natura 2000 au regard de son importance pour le cortège patrimonial de landes et de pelouses sèches ainsi que pour la présence de colonies de chauves-souris.

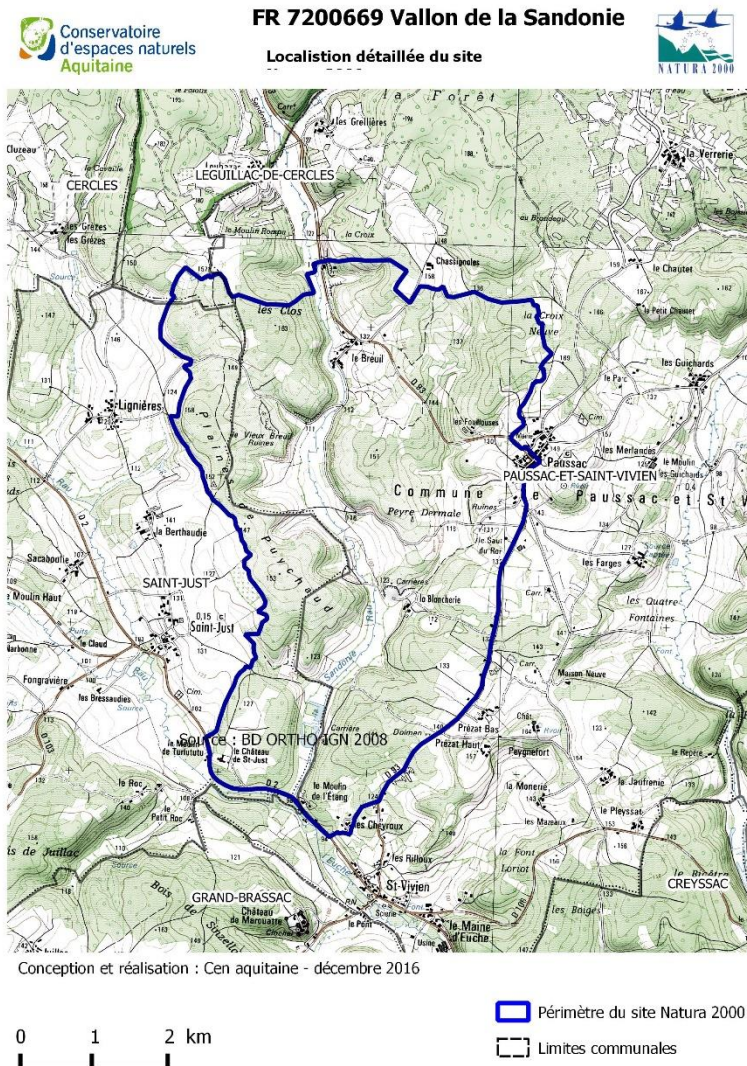


Figure 1 : Périmètre du site Natura 2000 «Vallon de la Sandonie »

Les collectivités locales ont laissé la présidence du Copil et le pilotage de l'animation aux services de l'Etat (DDT 24). Le DOCOB a fait l'objet de plusieurs tranches d'animation entre 2007 et 2012. Fin 2013 débute une nouvelle phase d'animation conduite par le Cen Aquitaine.

Le présent bilan d'animation couvre la première année et la 2^{ème} année de la deuxième phase d'animation du site Natura 2000 pour une période de 2 ans : de mai 2015 à juin 2017.

A. RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB

Le vallon de la Sandonie abrite 10 habitats naturels et 15 espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié sa désignation au réseau de sites européen Natura 2000. Le gouffre de Paussac constitue un des sept sites d'intérêt international au niveau de la Dordogne (plan de conservation des chiroptères en Dordogne, ENA 2000 et bilan 2000-2003 de l'application de ce même plan, ENA 2004) de par :

- la présence du Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) toute l'année (reproduction et hibernation) ;
- l'hibernation du Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) et du Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

Habitats d'intérêt communautaire :

- 5 Habitats liés aux coteaux secs calcaires : pelouses calcaires karstiques (code habitat 6110*), végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires (8210), formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement calcaires (6210), formations à *Juniperus communis* sur landes et pelouses calcaires (5130), formations stables à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses calcaires (5110).
- 4 habitats liés aux zones humides : prairies maigres de fauche de basse altitude (6510), mégaphorbiaies eutrophes (6430), prairies à Molinie sur calcaire et argile (6410), marais calcaires à *Cladium mariscus* et *Carex davalliana* (7210*).
- 1 habitat lié aux chauves-souris : grottes non exploitées par le tourisme (8310).

Espèces d'intérêt communautaire :

- 2 libellules : Agrion de Mercure (1044), Cordulie à corps fin (code espèce 1041) ;
- 3 papillons : Damier de la succise (1065) ; Cuivré des marais (1060), Laineuse du Prunellier (1074)
- 2 mammifères carnivores : Loutre (1355) et Vison d'Europe (1356)
- 7 ou 8 espèces de chauves-souris : Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Grand Murin (1324) et/ou Petit Murin (1307).

Les nouvelles espèces découvertes sur le site depuis 2004 (date de validation du DOCOB) sont :

- Loutre (*Lutra lutra*)(1355)
- Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) (1355)
- Laineuse du Prunellier (*Eriogaster catax*) (1074)
- Petit murin (*Myotis blythii*) (1307)

A l'échelle du site du Vallon de la Sandonie, trois enjeux ont donc été identifiés au sein du document d'objectifs. Il s'agit de :

- la conservation des pelouses sèches des coteaux calcaires ;
- la conservation des milieux humides et du cours d'eau ;
- la préservation des chauves-souris et à leur gîte de reproduction et d'hibernation.

Objectifs du DOCOB

Quatre objectifs de site ont été définis et déclinés en 21 objectifs opérationnels validés en COPIL du site :

- **O1 Conserver / Gérer les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial**
- **O2 Mettre en place les suivis et les évaluations**
- **O3 Valoriser et sensibiliser aux richesses du site**
- **O4 Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs**

Les enjeux ont été déclinés parmi les 6 objectifs opérationnels suivants en lien avec la conservation / gestion des habitats et des espèces d'intérêt patrimonial :

- **Maintenir les habitats de pelouses sèches (O11) ;**
- **Restaurer les habitats de pelouses sèches (O12) ;**
- **Mettre en place une gestion extensive des habitats par pâturage (O13) ;**
- **Maintenir les surfaces en herbe sur le site / au niveau de la Sandonie (O14) ;**
- **Favoriser des habitats diversifiés (O15) ;**
- **Limiter la fréquentation du gouffre /assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de Chauves-souris (O16).**

Sur le site, 5 entités ont ainsi été définies correspondant aux foyers de biodiversité qui regroupent les enjeux liés au site en terme :

- d'habitats avec la concentration des surfaces des formations herbacées sèches (« pelouses ») et des fourrés sclérophylles (« landes ») ;
- d'espèces avec les espèces de chiroptères liés au gîte de reproduction et d'hibernation et le cortège floristique inféodé aux habitats naturels précités.

La mission d'animation du Documents d'Objectifs s'articule autour de 3 grandes phases :

- préparation de la mise en œuvre du DOCOB,
- mise en œuvre des mesures de gestion,
- synthèse, bilan et mise à jour du DOCOB.

B. PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

B.1 Appropriation du DOCOB

Le CEN Aquitaine ayant pris en charge la réalisation du DOCOB du site et la précédente phase d'animation, cette étape est sans objet.

B.2 Information et communication sur les mesures de gestion

Cette année dédiée à l'animation du site Natura 2000 du « Vallon de la Sandonie » a permis de réaliser des sorties afin de sensibiliser le grand public aux richesses du site. Le 4 novembre 2016, une trentaine de personnes venaient découvrir le site de coteau sec de St Just en Dordogne inscrit dans le site Natura 2000 du « Vallon de la Sandonie » (annexe 2). Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine et l'Association de Randonnée de Paussac-et-Saint-Vivien avaient organisé une sortie à la découverte de ces milieux remarquables et de leur gestion par retour du pastoralisme.

En effet, l'abandon des pratiques agricoles sur les coteaux calcaires est à l'origine de leur colonisation par la végétation arbustive et/ou de leur envahissement par la litière herbacée. Cette déprise se traduit par une perte des richesses biologiques (flore et faune des milieux ouverts) mais aussi paysagères. L'espace, les milieux, se ferment montrant une homogénéisation de la végétation et une disparition des espèces les plus sensibles. Afin de limiter les effets de cette déprise, il convient de maintenir ou de restaurer des milieux ouverts par des opérations de ré-ouverture ou maintien de l'ouverture pour permettre la préservation, voire le retour, d'habitats diversifiés ainsi que des cortèges floristiques et faunistiques caractéristiques de ces faciès ouverts.

C'est dans ce contexte qu'une centaine de brebis de race Landaise ont pris leurs quartiers d'automne aux Plaines de Saint-Just. Cela fait maintenant 4 ans que les brebis s'invitent sur les parcelles communales. Cette initiative est portée par le CEN et la commune de Saint-Just qui ont souhaité poursuivre la démarche.



Figure 2 : Sortie animée sur le thème du pâturage sur pelouses sèches (Plaines de Saint-just)

Le public intéressé a pu également accompagner et échanger avec le berger du Conservatoire, Pierre Petitfils guidant le troupeau vers son nouveau parc.

Une réunion d'information à l'intention des exploitants s'est tenue le 31 mars 2017 en mairie de Paussac. La Chambre d'agriculture représentée par Philippe Brousse a présenté la partie MAEC système (Zone de Captage Dronne et site Natura 2000). Le Cen Aquitaine a proposé les mesures MAEC à enjeu localisé. Sept agriculteurs du site étaient présents. Trois ont souhaité engager pour la campagne 2017.

B.3 Site internet

Le site internet est opérationnel avec la présentation du site Natura 2000, ainsi que les habitats et espèces d'intérêt communautaire inscrites au FSD. :

<http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/sandonie/>

B.4 Identification des moyens financiers

L'identification des besoins financiers a été réalisé au regard des modalités du contrat d'entretien des pelouses de Saint-Just.

B.5 Mise en œuvre des contrats ni agricoles ni forestiers

La rencontre avec M.Pomier le 31/03/17 et le 14/04/17 à la Blancherie commune de Paussac-et-Saint-Vivien pour la proposition d'un contrat de gestion de réouverture des pelouses et d'entretien par pâturage par des brebis. Les parcelles proposées au contrat sont les N°68, 67 et 190. Le propriétaire a contacté M. Segonne propriétaire du château de St Just et de 2 secteurs de pelouses d'intérêt communautaire proche des parcelles proposées au contrat. Ceci permettrait d'engager dans un contrat un large secteur de pelouses et de landes. Les contacts sont en cours. Cependant, il a été proposé de réaliser un premier contrat sur les 3 premières parcelles citées précédemment.

B.6 Mise en œuvre des MAEC

B.6.1 Présentation du projet agro-environnemental

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) répond aux enjeux biodiversité de la stratégie régionale d'intervention PDR 2014-2020.

La superficie du territoire PAEC est de 768 ha sur 3 communes : Paussac St-Vivien ; Saint-Just et Léguaillac de Cercles.

- environ un tiers en SAU, occupée par surfaces fourragères et céréales (maïs) au niveau du vallon du cours d'eau et sur les marges du site, les pentes sont occupées par des coteaux calcaires (pelouses, faciès d'embuissonnement et boisements).

- le périmètre du site Natura 2000 est contigu à celui du PAT Dronne.

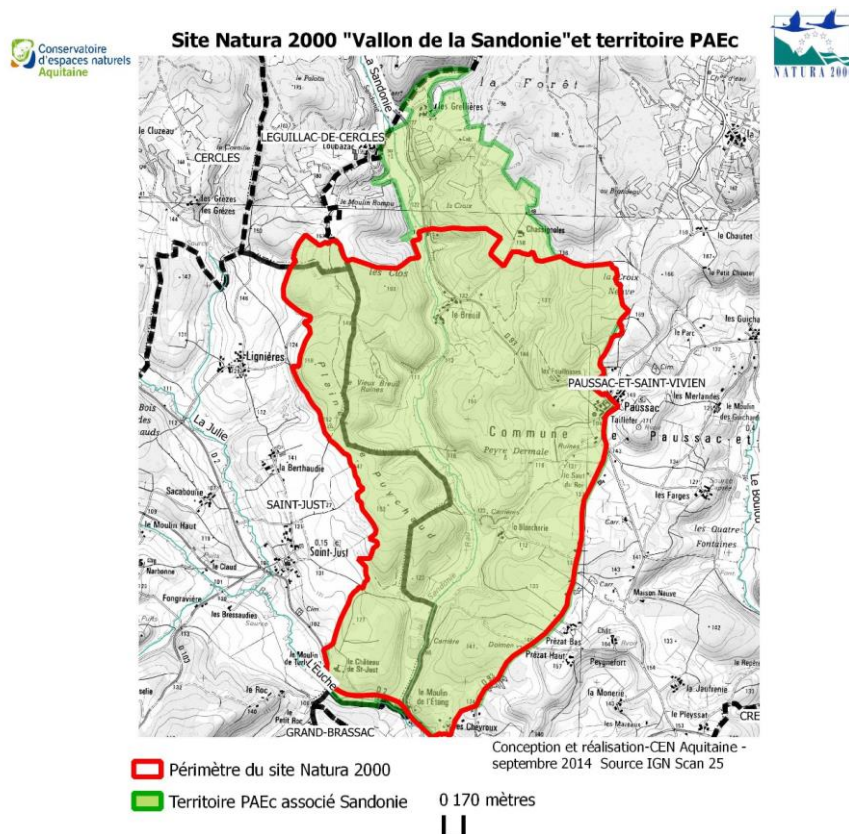


Figure 3 : Territoire du PAEC 2016

Le PAEC est construit **en lien étroit** avec les agriculteurs et les élus du territoire, la Chambre d'Agriculture de Dordogne (CA24) et la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne.

A l'initiative du CEN Aquitaine, les agriculteurs et élus du site Natura 2000 ont été conviés à une **réunion d'information** sur le nouveau Programme de développement rural hexagonal (PDRH) et programme de portée régionale PDRR « 2014-2020 ». Le CEN Aquitaine et la chambre d'agriculture ont co-animé la réunion afin d'informer au mieux les interlocuteurs (annexe 1).

Cinq agriculteurs ont été rencontrés en 2016.

Les agriculteurs intéressés par la signature d'une MAEC, ont été rencontrés sur les exploitations en entretien. La visite des parcelles a été réalisée après la validation du PAEC.

5 mesures de gestion sont proposées sur le PAEC « Vallon de la Sandonie » (cf. tableau 1)

Tableau 1 : Liste des MAEC proposées en 2015 et 2016, enjeux et engagements unitaires associés

Type couvert de et/ou habitat visé	ZAP	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Pelouses sèches landes,...	Biodiversité	AQ_SAND_PS01	Ouverture de pelouses sèches et habitats associés : <i>Travaux d'ouverture année 1 ; Travaux d'entretien mécanique (années 2,3,4,5)</i>	282,33 €	75% Europe 25% État
		AQ_SAND_PS02	Gestion extensive des prairies peu productives, et pelouses sèches (parcours, landes).	82,63 €	
Prairies Humides (prairies maigre de fauche, mégaphorbiaies,...)	Biodiversité	AQ_SAND_PH01	Gestion extensive des prairies humides par la fauche et/ou pâturage : <i>Absence de la fertilisation; Retard de fauche au 1/06</i>	139,82 €	
		AQ_SAND_PH02	Gestion extensive des prairies humides par la fauche et/ou pâturage <i>Absence de fertilisation Retard de fauche au 15/06</i>	216,32 €	
Cultures	Biodiversité	AQ_SAND_HE01	Conversion de terres arables en prairies <i>Absence de fertilisation</i>	381,21 €	

Trois exploitants se sont engagés dans des MAEc sur la campagne 2016. Trois diagnostics parcellaires ont ainsi été rédigés et un accompagnement pour remplir la partie MAEc des déclarations PAC a été réalisé (localisation des îlots engagés).

Lors de la campagne 2017, trois nouveaux exploitants ont souscrit à des mesures MAEC. L'un d'entre eux s'est engagé dans une mesure de réouverture de pelouse sur coteaux secs sur la commune de Saint-Just (îlot en continuité du contrat Natura 2000 des « Plaines ») s'en suivra en 2018 un entretien par pâturage (AQ_SAND_PS01, Cf. tableau 4).

Les modifications apportées en 2017 sont :

- La création d'une nouvelle mesure en accord avec le service Direction de l'Agriculture-IAA-Pêche Région nouvelle Aquitaine. Le nouveau code de la mesure est « **AQ_SAND_PH03** » et son intitulé : Gestion extensive des prairies par retard de fauche et/ou pâturage_ Retard de fauche 30j (15/06). Cette mesure a pour objet d'encourager la « gestion des prairies par la fauche tardive ». Le but est de fournir aux populations de chauves-souris présentes en période de mise-bas (particulièrement pour les juvéniles de Murin de grande taille, qui présentent des capacités de dispersion plutôt réduites) des territoires de chasse productifs en insectes et donc favorables.
- La revalorisation du type d'opération avec le code «COUVER_06 » à 304 € (modification DCN) entraîne la revalorisation de la mesure « **AQ_SAND_HE01** ». Le montant à l'hectare est donc de 399,69€ par an.

La réponse à l'appel à projet 2017 en février se composait d'un dossier de candidature et d'un tableau de pré-paramétrage intégrant les modifications de coût et de mesure. Celui-ci a été renvoyé à la région puis validé à la CRAEC du 4 avril 2017.

La base de données cartographique du site Natura 2000 a également été complétée avec les éléments suivants :

- usages et aménagements : Registre Parcellaire graphique,
- mesures agroenvironnementales avec îlots associés.

B.6.2 Synthèse sur la signature des MAEc

Une surface de 52 ha a été engagée en MAEc à enjeux localisés (cf. tableau 2) sur le territoire du PAEC entre 2015 et 2017. Les mesures de gestion ont été souscrites sur les prairies pâturées, fauchées et les cultures. Les mesures de gestion choisies et souscrites par les exploitants sont « un retard de fauche au 1/06 ou 15/06, une absence de fertilisation sur les prairies et une conversion de terres arables en prairies.

Nom de la Mesure	Code de la mesure	2015		2016	
		Surface (ha)	Montant (€)	Surface (ha)	Montant (€)
Ouverture des pelouses	AQ_SAND_PS01	0,0			
Gestion extensive des pelouses	AQ_SAND_PS02	0,0			
Gestion des prairies avec retard de fauche 1/06	AQ_SAND_PH01	6,7	4649,0	3,74	2614,63
Gestion des prairies avec retard de fauche 15/06	AQ_SAND_PH02	24,3	26239,6	10,71	11583,94

Conversion de terres arables en prairies	AQ_SAND_HE01	1,0	1829,8	8	15248,4
Total		31,9	32718,4	22,45	29447

Tableau 2 : Synthèse des MAEC engagées en 2015-2016

Lieu dit	Code de la Mesure	Nom de la Mesure	Montant annuel unitaire (€)	Valeur engagée (ml, ha, nb)	Unité	Montant annuel(€)	Montants sur 5 ans(€)	TOTAL Budget 2016 (€)
Chassignole	AQ_SAND_HE01	Conversion de terres arables en prairies	381,21	8	ha	3049,7	15248,5	29447,2
La Conturie	AQ_SAND_PH01	Gestion des prairies par retard de fauche au 1/06 avec absence de fertilisation azotée	139,82	1,24	ha	173,4	866,9	
La blancherie	AQ_SAND_PH01	Gestion des prairies par retard de fauche au 1/06 avec absence de fertilisation azotée	139,82	2,5	ha	349,6	1748	
La blancherie	AQ_SAND_PH02	Gestion des prairies par retard de fauche au 15/06 avec absence de fertilisation azotée	216,32	10,71	ha	2316,8	11583,8	

Tableau 3 : Détails des MAEC engagées en 2016

Le bilan au terme de la « campagne 2015, 2016 et 2017 » est de 85 ha (50%) en MAEC enjeu localisés (réalisation de 3 diagnostics parcellaires en 2015, 3 en 2016 et 3 en 2017). Certains exploitants prévoient un report des engagements de certains îlots sur 2017. Les budgets seront réévalués pour 2017 en prévision de la Commission Régionale Agri-Environnementale et Climatique (CRAEC) pour la nouvelle région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charente (ALPC).

Lieu dit	Code de la Mesure	Nom de la Mesure	Montant annuel unitaire (€)	Valeur engagée (ml, ha, nb)	Unité	Montant annuel(€)	Montants sur 5 ans(€)	TOTAL Budget 2015 (€)
Les Tremblades	AQ_SAND_PH03	Gestion des prairies par retard de fauche au 1/06	95,36	6	ha	572,16	2860,8	20564,84
La Blancherie	AQ_SAND_PH02	Gestion des prairies par retard de fauche au 15/06 avec absence de fertilisation azotée	216,32	21,5	ha	4650,9	23254,4	
Lignièrès	AQ_SAND_PS01	Ouverture de pelouses sèches et habitats associés	282,33	0,7	ha	197,63	988,55	
Lignièrès	AQ_SAND_PS02	Gestion extensive des prairies peu productives, et pelouses sèches (parcours, landes).	82,63	2,2	ha	181,79	14361,1	

Tableau 4 : Détails des MAEC engagées en 2017

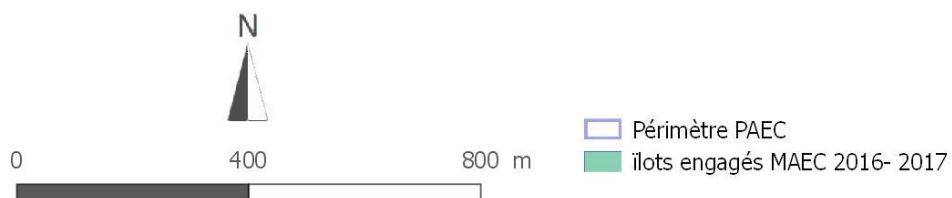


Figure 4 : Cartographie des îlots MAEC engagés en MAEC en 2016-2017

C. MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION

C.1 Mise en œuvre des actions contractuelles

C.1.1 Identification des propriétaires, exploitants et ayant droit

L'animation est réalisée à partir d'un fichier SIG (Système d'Information Géographique) qui est repris sous forme d'un fichier Excel reprenant les mêmes informations que la table attributaire du fichier SIG, à savoir : la commune, la section, la parcelle et le nom du ou des propriétaires de la parcelle en question.

Dans un premier temps, un **courrier d'information** a été envoyé par voie postale sur les parcelles à enjeu prioritaire (notamment chiroptères). Ensuite, la recherche des coordonnées téléphoniques et postales des propriétaires (usufruitiers et nu-propriétaire) a été réalisée. **L'actualisation de ces données cadastrales** a été également réalisée en collaboration avec la mairie (changement de propriétaires ou résidence secondaire non mentionnée dans le fichier)

Il conviendra d'étudier la faisabilité technique de mise en œuvre de mesures de gestion en fonction du retour des différents propriétaires concernés.

C.1.2 Rencontre avec les contractants potentiels

Trois contractants potentiels ont été rencontrés lors de cette première phase d'animation. Les propositions et les échanges se sont poursuivis au cours de la 2^{ème} phase d'animation. Un contractant potentiel pour une réouverture et un entretien par pâturage sur des pelouses et de landes secteur de la blancherie à Paussac-et-St-Vivien.

C.1.3 Aide à la mise en œuvre technique des mesures

Le diagnostic parcellaire et la demande de subvention pour le contrat Natura 2000 (CERFA) sont dument complétés. Enfin, un prestataire est ensuite sélectionné pour la réalisation des travaux sur la base des devis réceptionnés.

L'aide à la mise en œuvre technique se fait à travers l'accompagnement et le suivi du pâturage.

C.2 Suivi des populations de chiroptères

C.2.1 Suivi des populations du Gouffre

Les résultats des suivis réalisés pendant la première phase d'animation sont présentés dans les graphiques ci-dessous (Cf. Figure 3 et 4).

Aucun individu de *Minioptères de schreibers* ni de *Grand/Petit murin* n'a été observé dans le gouffre à l'été 2016 (après 3 passages en juin, juillet et août) (cf. Figure 4).

Le suivi de l'été 2017 devra permettre de proposer des hypothèses sur l'absence ou la diminution des populations de chauves-souris dans le gouffre.

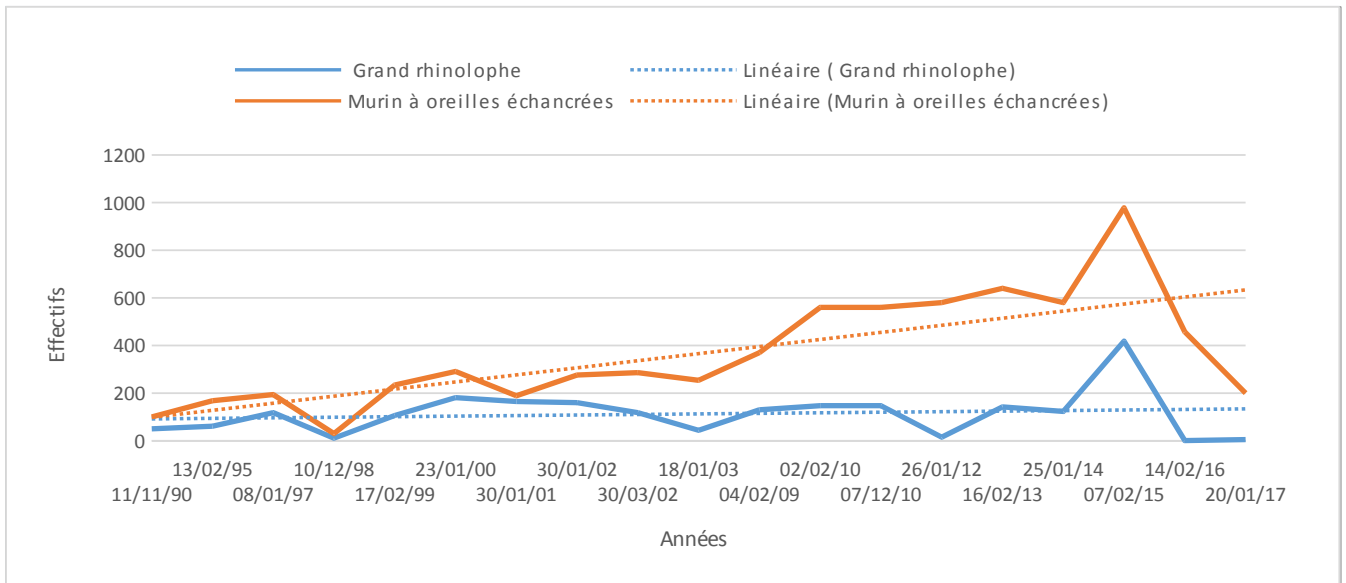


Figure 5 : Nombre de chiroptères recensés entre 2001 et 2016 lors de l'hibernation dans Le gouffre

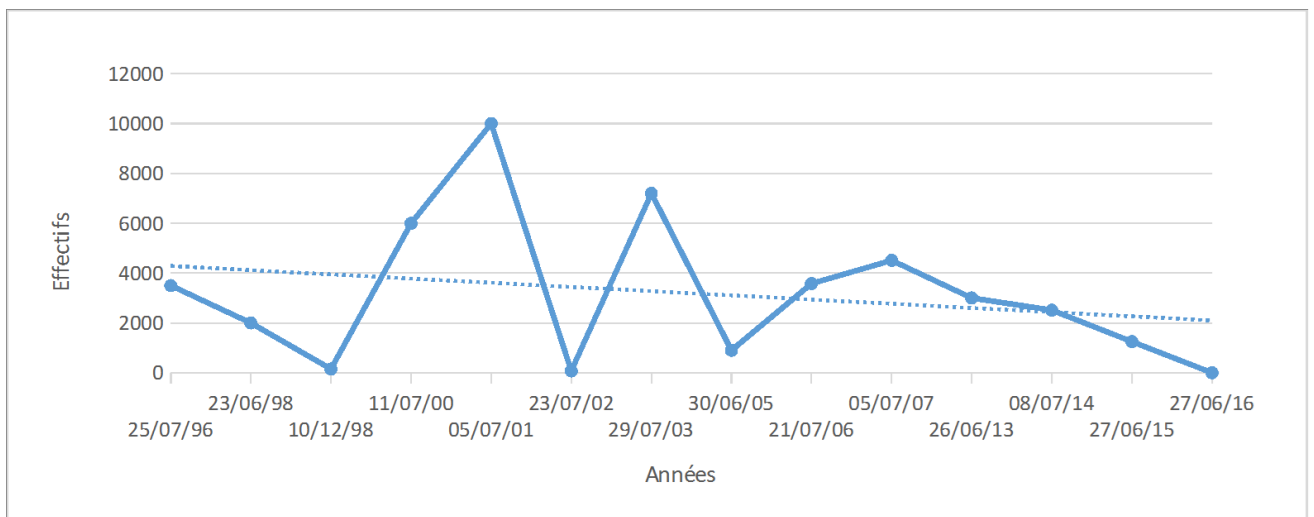


Figure 5 : Effectifs de Minioptères de schreibers recensés en mise-bas entre 1996 et 2016 dans le Gouffre

C.3 Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence

La structure animatrice a été sollicitée pour un effacement de mare sur la zone du PAEC de la Sandonie. Une rencontre avec le **Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne (SRB Dronne)** a permis de connaître la localisation de la mare et des potentiels enjeux écologiques. Celle-ci se trouve à proximité d'un ilot engagé en MAE retard de fauche. Le Syndicat et Frédéric LADEUIL de l'AFB ont réalisé une première visite au lieu-dit « Loubazac » le 28 février 2017. « La mare se situe au sein de la parcelle qui est fauchée chaque année. Sa forme en « L » et sa taille (300-400 m²) sont un « frein » à l'exploitation de cette terre selon l'exploitant. De ce fait, il demandait à pouvoir « combler » cette entité afin de faciliter son travail. A savoir que cette mare est alimentée par un drain qui capte une source (voir résurgence) de pied de coteaux environ 50 mètres en remontant le lit majeur. Anciennement utilisée comme point d'irrigation des parcelles voisines. ». Il a été observé, la présence de plusieurs espèces protégées notamment la **grenouille Agile**. Il est proposé de combler une partie de cette entité en prenant un maximum de précaution et en retravaillant la partie qui restera en « eau » (retalutage/reprofilage des berges à optimisation de l'habitat). » (Communication de M. Ronze)

Un suivi de la mare le 31 mars 2017 avec le SRB Dronne (M. Ronze) a permis de préconiser des travaux en novembre par le CEN avec un travail effectivement sur la reprise des berges. Avec au préalable, un travail du Syndicat auprès de l'exploitant et des services de l'état pour les démarches législatives.



Figure 6 : Mare (Loubazac)

C.4 Mise à jour du DOCOB

Une mise à jour des habitats et des espèces serait nécessaire. En effet, le DOCOB a été élaboré en 2004 et depuis des évolutions et de nouvelles données viennent compléter ou modifier celui-ci.

C.5 Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial

Le CEN Aquitaine a accompagné l'étude d'Eco-épidémiologie des communautés de chiroptères menée par l'Université de Lyon sur le site du Gouffre de Paussac. Cette étude est menée avec l'accord du propriétaire. Cette étude vise à travailler sur les échanges entre populations, la fidélité au gîte et enfin les agents infectieux. Des individus de Grand rhinolophe ont été capturés puis transpondés. Sur chaque individu d'un poids de plus de 9 grammes sont prélevés : sang, poils, peau et fèces.

Le CEN Aquitaine travaille également sur le Plan Régional d'actions Ecrevisses à pattes blanches. Dans le cadre de cette étude des inventaires précis devraient permettre de connaître la répartition de l'espèce dans le site Natura 2000 (si présente) et à proximité de celui-ci. Ce programme permettra également de financer des aménagements comme des points d'abreuvement sur la Sandonie amont en contre-bas de Léguillac-de-Cercles.

D. PERSPECTIVES DE POURSUITE DE L'ANIMATION

Les perspectives de poursuite de l'animation pour 2018 – 2019 sont les suivantes :

- Actualisation du DOCOB datant de 2004 (plus de 10 ans)
- Animation des contrats Natura 2000 : préparation du nouveau contrat Natura 2000
- Intégration du Plan Régional d'actions écrevisses à pattes Blanches dans les objectifs du Docob.
- Mobilisation de financements pour les MAEC, pour la contractualisation dans la zone du PAEC avec montage des Appels à Projets et accompagnement des exploitants pour les diagnostics parcellaires.
- Perspectives MAEC 2018 : réflexion à mener avec le Parc Naturel régional Périgord-Limousin pour une collaboration sur le PAEC de la Sandonie et le portage des MAEC système. La discussion devra porter sur l'éventuelle extension du territoire PAE pour intégrer l'écrevisse à pattes blanches.
- Suivi technique des populations de chiroptères.
- Communication / sensibilisation des propriétaires, usagers... : alimentation du site internet <http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/sandonie/> avec ajouts de documents à télécharger (Docobs, Charte...)
- Préparation et animation d'un comité de pilotage
- Suivi de l'évaluation des incidences

E. ANNEXE

ANNEXE 1 : Courrier d'invitation Réunion d'information 23 septembre 2016

Mussidan, le 23 septembre 2016

Madame, Monsieur,

Le site Natura 2000 du « Vallon de la Sandonie » s'étend sur 668 ha sur les communes de Pausac-et-Saint-Vivien, Saint-Just et Léguillac-de-Cercles. Ce site a été désigné pour la présence d'habitats naturels remarquables de pelouses sèches, la protection des populations de chauves-souris et de leurs habitats.

Vous êtes propriétaires au sein de ce périmètre cela vous ouvre le droit de souscrire à des contrats Natura 2000. Ces contrats de 5 ans sont basés sur le volontariat et permettent aux personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public, de s'engager concrètement en faveur de ces milieux et de ces espèces remarquables en bénéficiant d'aides financières.

Il existe 3 types de contrats Natura 2000 mobilisables :

- ✓ les contrats Natura 2000 forestiers (Création de clairière ou de Landes, travaux d'abattage ou de taille sans enjeu de production, maintien d'îlots de senescence)
- ✓ les contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers (gestion extensives des prairies par fauche et/ou pâturage, ouverture et maintien de l'ouverture des pelouses/ landes, restauration de milieux ouverts par débroussaillage, gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts, chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger, mise en place d'un périmètre de protection et d'information...)
- ✓ les contrats Natura 2000 agricole – Mesures Agro-environnementales et climatiques (gestion extensives des prairies par retard de fauche et/ou pâturage avec absence de fertilisation, conversion de culture en prairie, ouverture de pelouses sèches et habitats associés...)

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

En vous remerciant de tout l'intérêt que vous porterez à cette démarche, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.



Cécile Legrand

Chargée de mission Natura 2000

P.-S. Pour plus d'informations à ce sujet consultez :

<http://www.cenaquaine.fr/natura2000/sandonie/?q=node/2> et <http://www.cen-aquaine.org/>

ANNEXE 2 : Affiche animation du 4 novembre 2016

Sortie animée sur le site Natura 2000 Vallon de la Sandonie (Communes de Paussac-et-saint-Vivien et Saint-Just) le 4 novembre 2016. Cette animation est organisée par le CEN Aquitaine :

9h30 : Conférence illustrée « Le Faucon Pèlerin écologie et protection » salles des fêtes de Paussac-et-Saint-Vivien avec Yann Cambon.

14h : Randonnée sur le thème « du pâturage sur les coteaux secs » sur la commune de Saint-just lieu-dit Les Plaines avec Cécile Legrand (CEN Aquitaine) et Association de Randonnée de Paussac-et-Saint-Vivien.

Renseignements et inscriptions : auprès de Cécile Legrand, Chargée de missions à l'antenne Dordogne : 05 53 81 39 57 / c.legrand@cen-aquitaine.

